

APPEL A CANDIDATURE pour une convention d'occupation temporaire d'un local pour une activité de commerce (Article L.2122-1-1 du CGPPP)

Collectivité délégante :

Commune de Mittersheim  
Camping Résidentiel du Lac Vert  
1 rue des Messieurs  
57930 MITTERSHEIM  
Tel : 03.87.07.67.04

Mail : [mittersheim@orange.fr](mailto:mittersheim@orange.fr)

Objet de la consultation

Définir les modalités d'occupation d'un emplacement dédié à une activité de commerce au sein de la Base de Loisirs du Lac Vert, dans les locaux situés à rue de la Plage section 19 parcelle 130, 57930 MITTERSHEIM (clientèle intérieure et extérieure de la base de loisirs) pour la période du 1er juin au 30 septembre 2023.

- possibilité de tout commerce sans concurrence direct au glacier et snack bar, distributeurs
- possibilité de vente de boisson sur place ou à emporter, vente alcool uniquement si repas (licence petite restauration)
- possibilité de commerce type dépôt de pain, épicerie ou autres.
- possibilité de snacking (offre à définir avec la collectivité)
- local vide.

Loyer de 500 ht € mensuel, charges (eau et électricité) en sus.

Convention conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

Le choix de l'occupant sera effectué librement par la commune, s'agissant d'une occupation temporaire du domaine public.

Dépôt des candidatures et des offres : par courrier ou courriel à l'adresse de la mairie ci-dessus.

Justificatifs demandés

- Lettre de candidature avec présentation du projet, tarifs, horaires d'ouvertures, personnel...
- Attestations fiscales et sociales, attestations d'assurance, extrait Kbis
- Nature juridique de l'entreprise, montant du capital, chiffres d'affaires et bilan des 3 dernières années.
- Références dans la gestion de service similaire à celui proposé avec mention du type de contrat ainsi que le détail de ces expériences

Critères de sélection des candidats

- Fournisseur alimentaire et qualité des produits
- Expérience dans le service proposé
- Examen des garanties professionnelles et financières
- Pertinence du projet (carte et prix, Snacking + salades)
- Obligation d'ouverture les week-ends et jours fériés
- Obligation d'ouverture 3 jours sur 7 minimum du 01/09 au 30/09
- Obligation d'ouverture 5 jours sur 7 minimum du 01/06 au 31/08
- Obligation de carte bancaire

Date limite de réception des candidatures

Le 30 janvier 2022 12 h00

En cas de réponse en papiers (les plis doivent être cachetés avec la mention « Ne pas ouvrir AOT commerce base de loisirs »)

**Date d'envoi à la publication :** Mercredi 23 novembre 2022